

PROTCOLE DE RESTITUTION DES MANUELS SCOLAIRES

- Année 2022-2023 -

La restitution des manuels scolaires se fera du lundi 19 au vendredi 23 juin, selon le planning en pièce jointe, dans les salles de classe habituelles.

1. En amont, le professeur principal (PP) remplit les quitus des élèves de la classe : nom - prénom – classe.
2. Le PP accompagné d'un assistant d'éducation (AED) vérifie l'état des manuels restitués : bon, moyen, abîmé. Ces mentions sont indiquées en dernière page de chaque manuel et reportées sur la liste générale du PP. En cas de perte de cette fiche, le double peut être demandé à la Vie Scolaire.
3. Le PP remet le quitus complété à chaque élève si les manuels sont effectivement restitués dans un état acceptable. En cas de perte ou de détérioration, il remet un coupon intermédiaire (apporté par l'AED) que l'élève apportera à la gestion lors du remboursement. Contre ce paiement dû, le service de la gestion donnera le quitus pour la réinscription. En cas d'hésitation ou de problème, l'AED accompagnant pourra transmettre le message à la professeure documentaliste retenue au CDI par l'atelier d'écriture du Pass-Culture pendant la semaine du 19 au 23 juin.
4. Les manuels vérifiés sont ensuite répartis par matière et apportés en salle info n°1 où ils seront rangés et stockés. N'hésitez pas à solliciter l'aide de quelques élèves pour le transport. Ils seront accompagnés d'un AED.

La professeure documentaliste et les CPE se tiennent à votre disposition pour plus de précisions.